

RAPPORT SUR LA DETTE 2021

21 mars 2022

SAIN·
CHAMOND

SOMMAIRE

PREAMBULE

Page 3

**LES REPERES NATIONAUX DES COMMUNES
DE 20 à 50 000 HABITANTS**

Page 3

LES RATIOS QUALITATIFS DE LA DETTE COMMUNALE

Page 4

LA DETTE COMMUNALE AU 31 DECEMBRE 2021

Page 8

LES ACTIONS MENEES EN 2021

Page 11

LES ACTIONS ENVISAGEES POUR 2022

Page 11

CONCLUSION

Page 12

PREAMBULE

La circulaire n°IOCB1015077C du 25 juin 2010, portant sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, préconise la réalisation par l'exécutif d'un rapport sur la gestion de la dette à destination de l'assemblée délibérante.

Ce rapport présente l'état de la dette contractée par la ville de Saint-Chamond pour financer les investissements en complément de l'autofinancement disponible.

Il comporte des éléments de comparaison avec les communes de la strate de 20 à 50 000 habitants.

LES REPERES NATIONAUX¹ des communes de 20 à 50 000 habitants.

Encours de la dette (stock) en € / habitant : 1011,00 €

Annuité de la dette (capital + intérêts) en € / habitant : 121,00 €

Capacité de désendettement moyenne (Stock de dette / Epargne brute) = 5,38 ans

Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement : 67,99%

¹ Sources DGFIP / Taelys

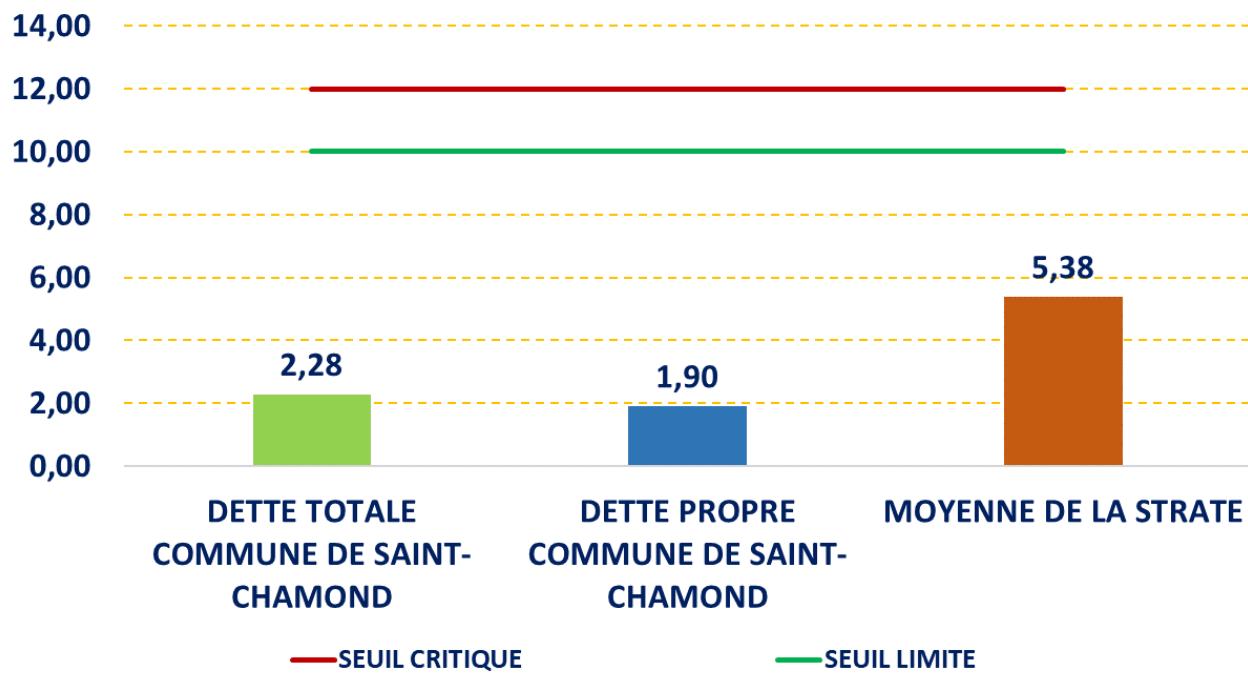
LES RATIOS QUALITATIFS DE LA DETTE COMMUNALE

La commune de Saint-Chamond détient des prêts pour des travaux de voirie et de parkings, dont les compétences ont été transférées à Saint-Etienne Métropole, respectivement en 2011 et 2016. A ce titre, la commune rembourse chaque année le capital et les intérêts de ces emprunts auprès des établissements bancaires, puis la métropole reverse les sommes correspondantes à la ville.

Ainsi, et pour rendre plus visible la réalité du stock de dette de la Commune, les graphiques ci-dessous font apparaître les ratios de la dette totale (intégrant la dette de Saint-Etienne Métropole), et ceux de la dette propre (hors dette de Saint-Etienne Métropole), de la commune de Saint-Chamond.

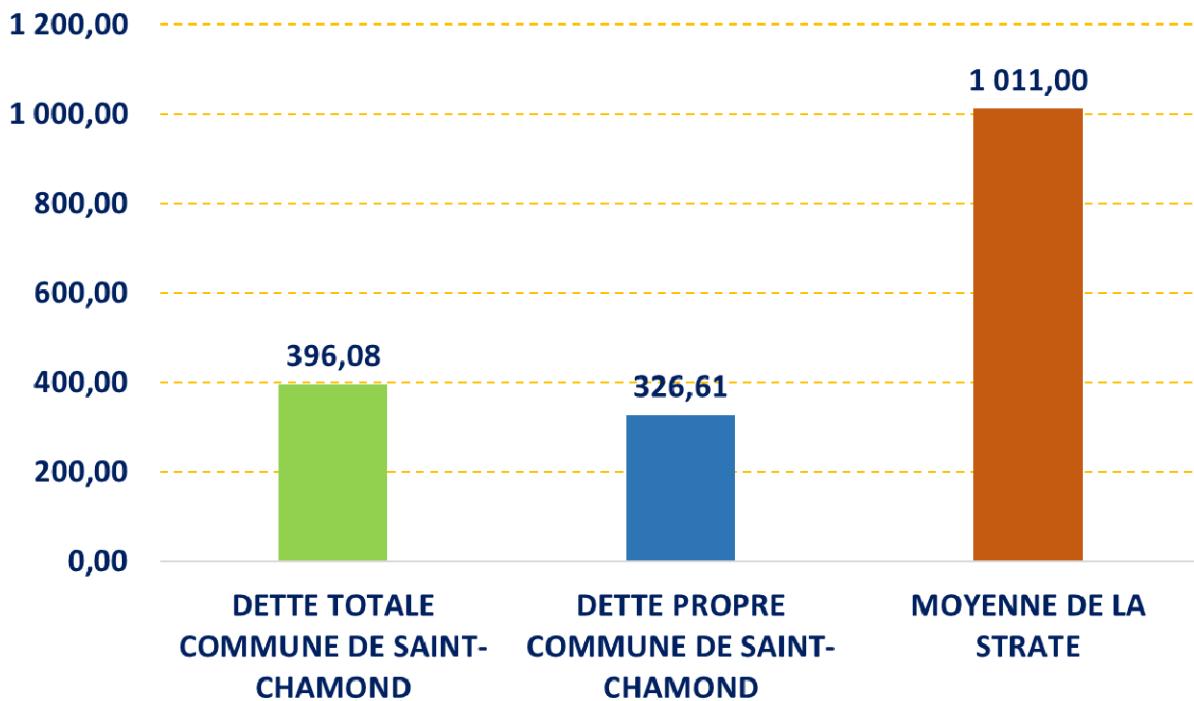
Capacité de désendettement (années)

Étalonnée en années, la capacité de désendettement mesure le temps qu'il serait nécessaire à la collectivité pour effacer totalement sa dette si elle mobilisait l'intégralité de son épargne brute dans ce but. Ce ratio fait partie des indicateurs institutionnalisés de contrôle du risque financier effectué par la chambre régionale des comptes et la Préfecture. Les seuils limites et critiques sont respectivement de 10 ans et 12 ans.



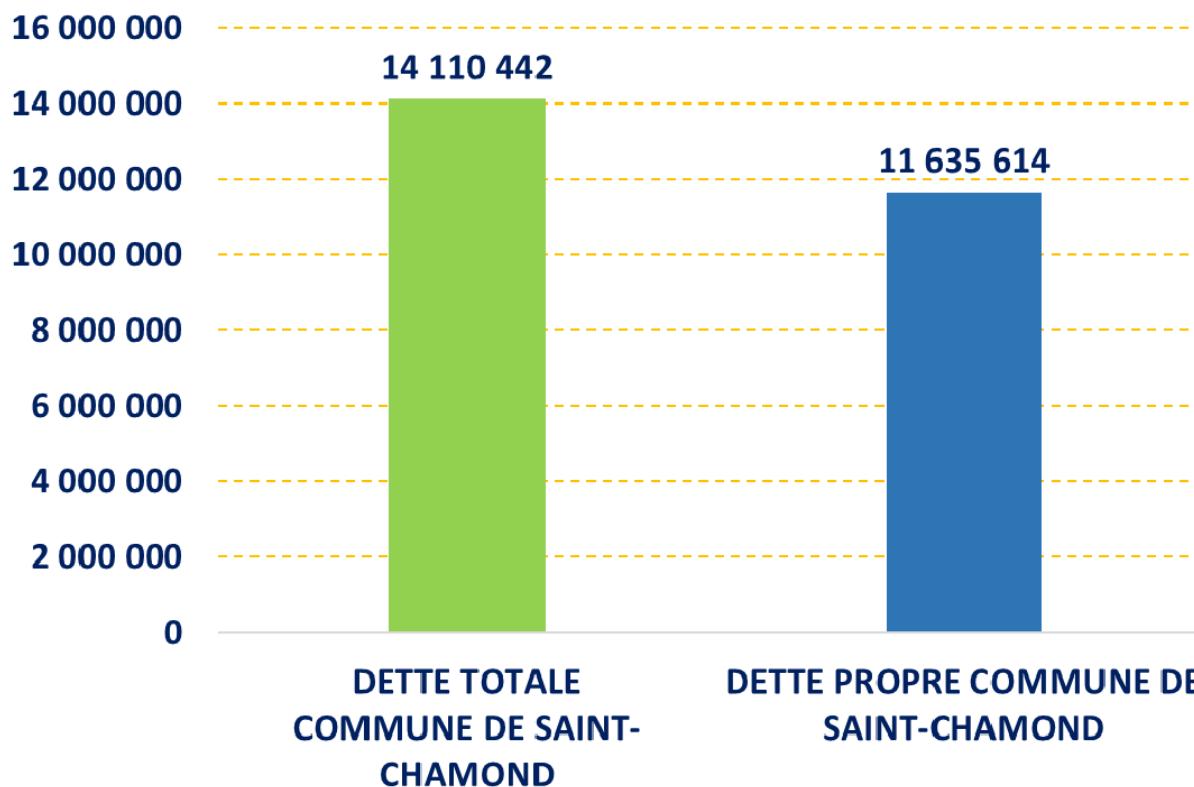
Encours de dette / habitant (€).

L'encours de dette par habitant met en avant la proportion du stock de dette que chaque habitant de la commune supporte.



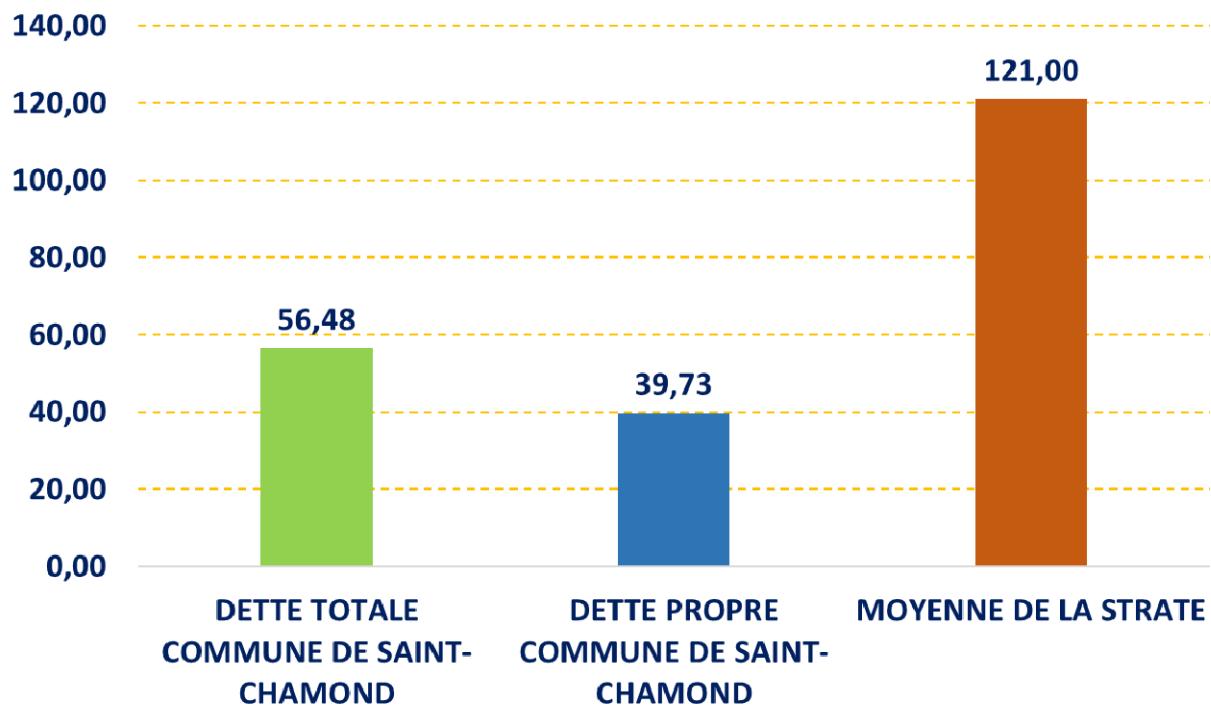
Encours de dette (€).

L'encours de dette correspond au stock de dette de la commune.



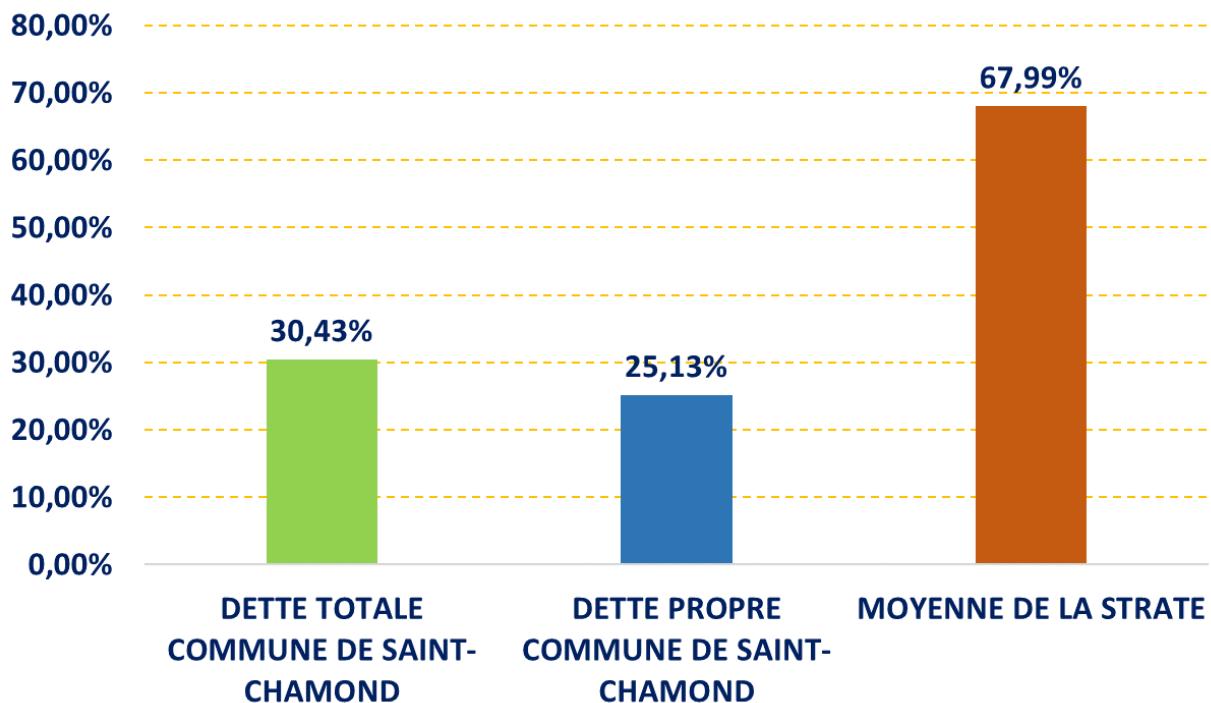
Annuité de la dette / habitant (€)

Ce ratio mesure le poids du remboursement annuel des capitaux d'emprunts majoré du remboursement des intérêts de la dette supporté par chaque habitant de la commune.



Encours de dette / recettes de fonctionnement (%)

Ce ratio peut être considéré comme équivalent au taux d'endettement pour une personne privée.



Taux moyen de la dette (%)

Ce ratio est la moyenne des taux d'intérêts de tous les contrats détenus par une collectivité (fixe, variable...).

EVOLUTION TAUX MOYEN DE LA DETTE DE 2014 A 2021 POUR LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND



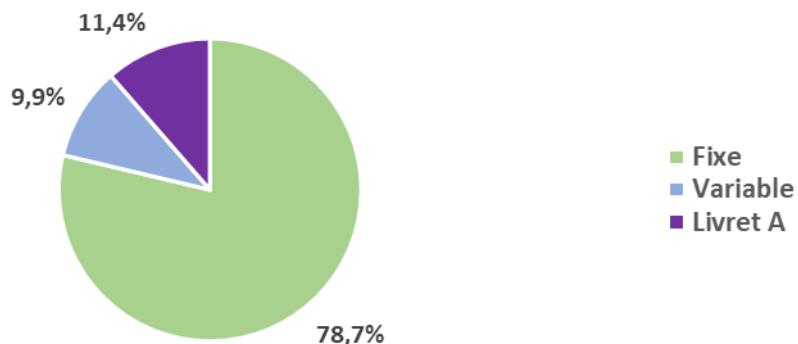
LA DETTE COMMUNALE AU 31 DECEMBRE 2021

La photographie de la dette communale totale au 31/12/2021 présente les caractéristiques suivantes :

| | |
|-------------------------|-----------------|
| Capital restant dû | 14 110 442,17 € |
| Taux moyen | 0,81% |
| Durée de vie résiduelle | 16.2 ans |
| Nombre de lignes | 15 |

Les différents éléments composant la structure de la dette communale sont les suivants :

La dette communale se structure autour de trois grands types de taux :



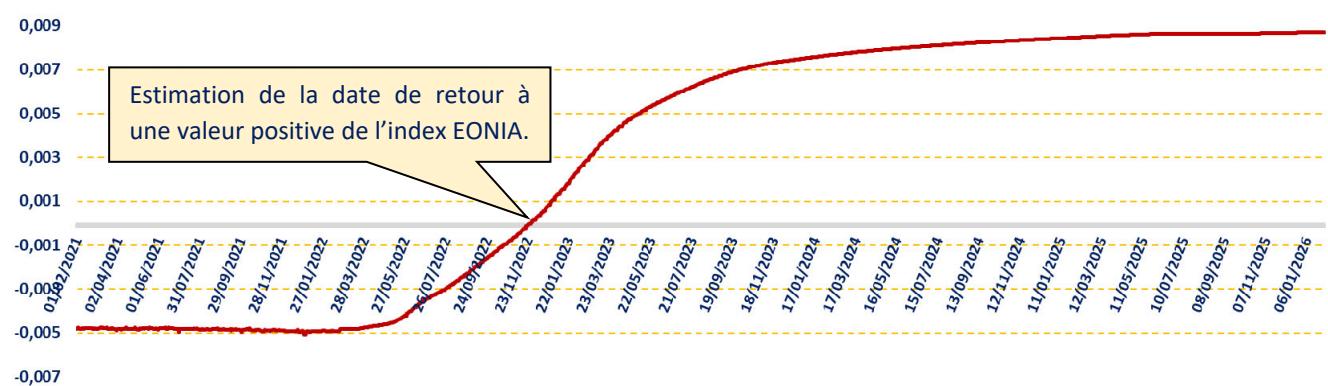
Les emprunts à taux fixe représentent 78,7% de la dette communale. La ville a pu bénéficier ces dernières années de taux fixes très attractifs. Malgré des taux négatifs, le recours au taux variable semble moins intéressant que le taux fixe à ce jour sur les emprunts à moyen à long terme en raison de l'évolution estimée des index dans les années à venir. En effet, suite à l'évolution de l'inflation, les marchés financiers estiment que les taux devraient fortement progresser à court terme, avec un retour à une valeur positive courant 2022.

Les emprunts à taux variables de la dette communale sont construits sur les index suivants :

Une partie de la dette communale variable est construite sur l'index EONIA.

L'EONIA (European Overnight Index Average) désigne le taux moyen des opérations au jour le jour sur le marché interbancaire.

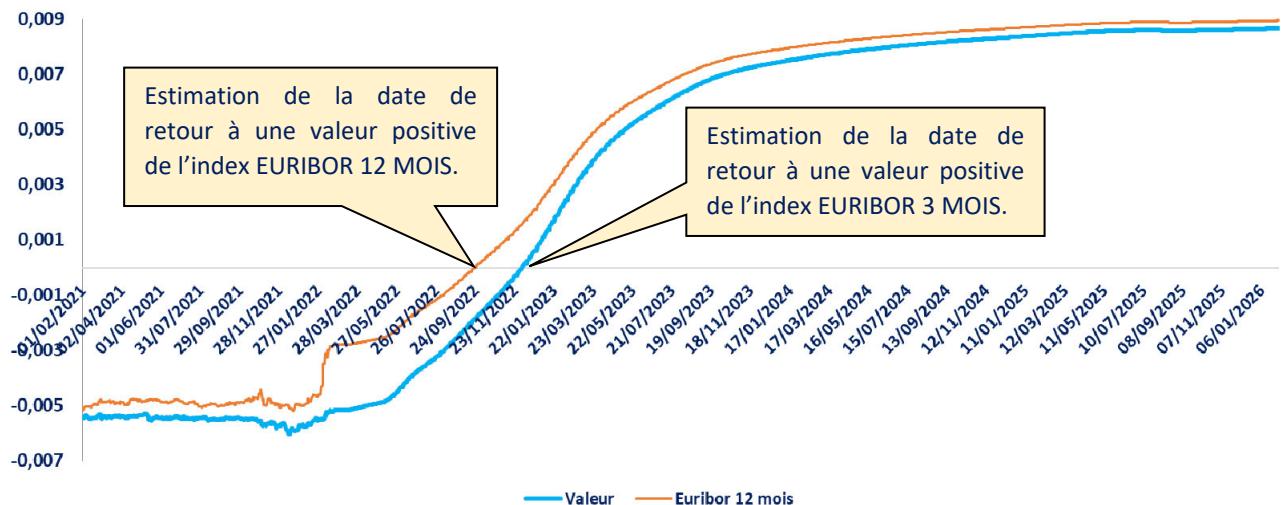
Pour information, le graphe ci-dessous donne l'évolution historique et future à début 2026 de l'EONIA estimée à février 2022.



L'EURIBOR (Euro Inter Bank Offered Rate) 3 mois désigne le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro. C'est la moyenne des taux à horizon 3 mois communiqués par un échantillon d'établissements de la zone Euro après élimination des 15% des banques les plus élevées et des 15% les plus basses.

L'EURIBOR (Euro Inter Bank Offered Rate) 12 mois désigne le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro. C'est la moyenne des taux à horizon 12 mois communiqués par un échantillon d'établissements de la zone Euro après élimination des 15% des banques les plus élevées et des 15% les plus basses

Une partie de la dette communale variable est construite sur les index EURIBOR 12 mois et EURIBOR 3 mois.



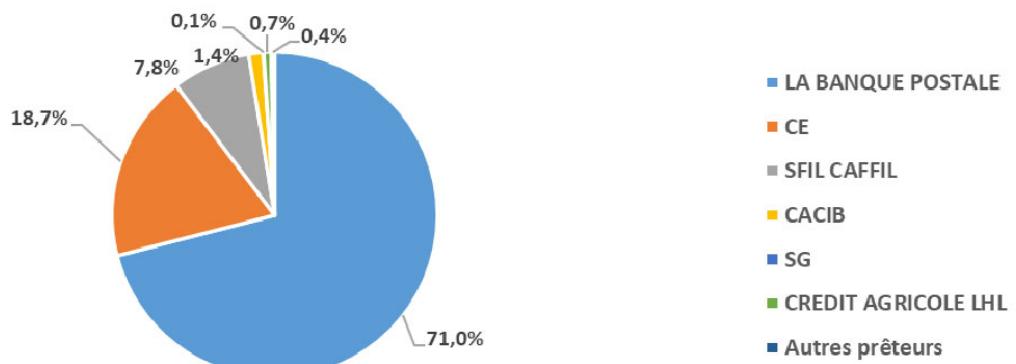
Au regard de la charte de bonne conduite dite « charte Gissler », cherchant à présenter la dette d'une collectivité selon son degré de risque, du moins risqué (1A) au plus risqué (6F), voici, ci-après, la cotation de la dette communale :

Taille de la bulle = % du capital restant dû.



La cotation GISSLER de la dette globale de la ville est 1A, c'est-à-dire la moins risquée qui soit.

La répartition de la dette communale par prêteur présente les caractéristiques suivantes :



La dette se répartit entre 3 grands prêteurs historiques des collectivités territoriales : La Banque Postale, Caisse d'épargne, SFIL CAFFIL (gestionnaire des flux des anciens contrats Dexia CFL et des contrats actuels de la banque postale).

Les autres prêteurs sont liés à des opérations particulières menées par la ville : Caisse régionale d'Assurance maladie (CRAM) ou Caisse d'Allocations Familiales (CAF) par exemple.

Le profil d'extinction de la dette communale

Beaucoup d'emprunts du stock de dette ont un profil d'amortissement du capital dit « linéaire » : à chaque échéance, le montant de capital remboursé est le même. Il est donc remboursé plus de capital à chaque échéance que sur un profil dit « progressif » par exemple, où celui-ci augmente peu à peu. Cela permet à la commune de se désendetter plus vite et donc de payer moins d'intérêts.

Remarques :

La durée de vie résiduelle du stock de dette de la commune est de 16 ans et 2 mois. Celle-ci est calculée en faisant la moyenne arythmétique des durées de vie restant à courir de chacun des emprunts de la ville de Saint-Chamond. Cette durée de vie résiduelle est en progression par rapport à l'année dernière en raison de la mobilisation d'un emprunt de 5 000 000€ sur l'exercice 2021.

LES ACTIONS MENEES EN 2021

En 2021, la Commune de Saint-Chamond a levé un emprunt de 5 000 000€ pour financer une partie de son programme d'équipements et, dans le même temps s'est désendettée pour la somme de 1 611 907.50€. Dans un contexte contraint d'évolution des ressources, l'objectif poursuivi est de maintenir les fondamentaux financiers aux meilleurs niveaux afin de pouvoir les activer si nécessaire pour poursuivre les programmes d'équipements sans grever l'équilibre financier et budgétaire de la commune.

LES ACTIONS ENVISAGEES POUR 2022

Concernant la dette

En l'absence de souscription de tout nouvel emprunt ou de tout remboursement par anticipation ou renégociation, la dette de la commune devrait présenter les caractéristiques suivantes au **31 décembre 2022** :

| | |
|-------------------------|-------------|
| Capital restant dû | 12 751 646€ |
| Taux moyen | 1,01% |
| Durée de vie résiduelle | 14,1 ans |
| Nombre de lignes | 7 |

La commune aura remboursé intégralement 7 emprunts sur l'année 2022, ce qui diminuera fortement le stock de dette, passant de 14 lignes d'emprunt à 7 lignes.

Concernant la trésorerie

Les différents programmes d'équipements communaux montant en charge, les taux d'exécution budgétaire en investissement progressent faisant ainsi varier le stock de trésorerie communal à la baisse. Afin de mieux piloter et maîtriser cet élément de gestion fondamental, la commune a reconduit pour l'année 2022 une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale dont les caractéristiques sont les suivantes :

| | |
|--------------------|------------|
| Capitaux empruntés | 5 000 000€ |
| Durée | 12 mois |
| Taux fixe | 0,15% / an |

CONCLUSION

Le ratio de capacité de désendettement aujourd’hui institutionnalisé par la loi de finances montre toujours une situation favorable de la commune par rapport à la moyenne observée des autres collectivités de la strate qui ouvre donc une solution de financement possible pour les programmes d’équipements actuels et futurs.

Il faut toutefois rester très prudent à l’égard de la situation à un instant « t » de ce ratio. En effet, celui-ci se calcule de la façon suivante :

$$\text{Capacité de désendettement (CDD) mesurée en année } = \frac{\text{Total du stock de dette communal}}{\text{Epargne brute communale}}$$

Si pour la ville de Saint-Chamond, ce ratio est pour l’instant bien positionné, il peut en revanche se dégrader rapidement si chacune de ses composantes évolue dans le mauvais sens à savoir une augmentation du stock de dette communal et une baisse de l’épargne brute. C'est la raison pour laquelle la Commune cherche à maintenir un niveau d'autofinancement de ses équipements élevé en maintenant son épargne brute afin de limiter le recours à l'emprunt et donc l'augmentation du stock de dette.

Par ailleurs, la politique de logement social communal a conduit la Commune, depuis plusieurs années, à garantir de nombreux emprunts pour le compte, notamment, de l’office public Gier Pilat Habitat, désormais Habitat et Métropole. C'est ainsi qu'au 01/01/2022, le total du capital restant dû garanti s'élève à 53 477 598€ pour une annuité en capital de 5 817 438€.